



Ville d'Asnières-sur-Seine

LE DÉPUTÉ-MAIRE

8/2/06
Charffeur
MLC
Pages

Monsieur Bernard PAGES
Procureur de la République
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
179 - 191 avenue Joliot Curie
92020 NANTERRE cédex

Asnières-sur-Seine, le 27 janvier 2006

Monsieur le Procureur de la République,

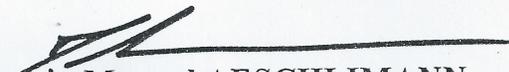
L'actuelle présidente de la Maison des Loisirs et de la Culture a adressé à Monsieur Francis DELAGE, adjoint au Maire à la Vie Associative, le document joint.

Ce document semble mettre en évidence qu'un administrateur du Conseil d'Administration de la Maison des Loisirs et de la Culture aurait procédé à divers actes financiers irréguliers entre ladite association et des tiers.

Je me dois de vous en faire part personnellement compte tenu de la situation particulière de la personne concernée au regard de ses responsabilités dans une association qui dispose d'une mise à disposition de locaux, de moyens matériels et d'une subvention publique allouée par la Mairie d'Asnières-sur-Seine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur de la République, à l'assurance de ma considération distinguée.

Respectueusement,


Manuel AESCHLIMANN